

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 novembre 2023

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**
-
Arrondissement de
Forcalquier
-
Canton de
Valensole
-
Commune de
Gréoux-les-Bains

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Joëlle
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE-ESTEVEES, Laurent
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Monique HOURS, Monsieur Jérôme DUPUY à
Madame Michèle COTTRET, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à
Monsieur Vincent BLACHERE-ESTEVEES, Madame Mirjam REINHARD à
Madame Josette LAUVERGNIAT.

Absents :

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Monique HOURS.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation

10 novembre 2023

OBJET : Subvention exceptionnelle au CCAS de Gréoux-les-Bains

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale, équilibré avec une subvention de fonctionnement de 45 262 € ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-040 en date du 30 mars 2023 allouant une subvention de fonctionnement de 45 462 € pour l'année 2023 ;

Considérant la demande du CCAS pour l'attribution d'une subvention complémentaire et exceptionnelle de 10 000 €, afin de mettre en place une aide à la scolarité pour les différents élèves de la commune et permettre une augmentation de l'aide chauffage pour tenir compte de l'inflation ;

Considérant que ces nouvelles actions menées par le CCAS s'élèvent à une somme globale de 18 000 € ;

Considérant que le CCAS autofinance la somme 8 000 € sur son budget 2023 ;

Le rapporteur propose d'allouer une somme de 10 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Gréoux-les-Bains.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

VERSE au Centre Communal d'Action Sociale, une subvention exceptionnelle de fonctionnement
de 10 000 € pour l'exercice 2023.

PRECISE que la dépense correspondante est prévue à l'article 657362 du budget primitif 2023 de la commune.


Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 17 novembre 2023

Signé,
Le **17 NOV. 2023**

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **17 NOV. 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Monique HOURS